

**CONSEIL DÉPARTEMENTAL
DES BOUCHES-DU RHONE**

Direction de l'Architecture et de la Construction
Service Construction Patrimoine
04.13.31.20.53

**RÉUNION DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 19 OCTOBRE 2018
SOUS LA PRÉSIDENTE DE MME MARTINE VASSAL
RAPPORTEUR(S) : M. HENRI PONS**

OBJET : Extension de la caserne de gendarmerie de Gardanne : lancement de l'opération.

Madame la Présidente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, sur proposition de Monsieur le délégué aux bâtiments départementaux, soumet à la Commission permanente le rapport suivant :

Par délibération n° 1 du 30 juin 2017, le Conseil Départemental a approuvé la convention relative à l'équipement immobilier de la Gendarmerie Départementale des Bouches-du-Rhône.

Dans ce cadre, le programme immobilier prévoit la construction de locaux de service et techniques supplémentaires en extension de la caserne existante, représentant huit quotes-parts soit deux Unités-Logements, au profit de la brigade territoriale autonome de Gardanne composée de 1 officier, 32 sous-officiers et 4 gendarmes-adjoints volontaires.

Le projet sera réalisé sur l'emprise foncière actuelle de la caserne, sise Avenue Maurel Agricol.

Des études préalables seront engagées afin de définir l'enveloppe financière prévisionnelle de l'opération, et celle-ci sera soumise à votre approbation lors d'une prochaine session.

Enfin, cette opération sera réalisée dans le cadre du décret 93.130 du 28 janvier 1993, modifié par le décret 2009.1712 du 30 décembre 2009.

L'objet du présent rapport est donc d'approuver le lancement de l'opération d'extension de la caserne de gendarmerie de Gardanne, représentant 8 quotes-parts de locaux de service et techniques soit 2 Unités-Logements.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer à la commission permanente de prendre la délibération ci-après.

**Signé
La Présidente du Conseil départemental**

Martine VASSAL

